

Belgium-Namur: Engineering services

OJ S 84/2021 30/04/2021

Contract notice

Services

Legal Basis:

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW Mobilité et Infrastructures — Direction des études environnementales et paysagères

National registration number: 0316.381.138_603209

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

NUTS code: BE35 Prov. Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

Contact person: Marcocci Sébastien

E-mail: sebastien.marcocci@spw.wallonie.be

Telephone: +32 42316432

Fax: +32 42316464

Internet address(es):

Main address: <http://www.wallonie.be>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405988>

I.1. Name and addresses

Official name: Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures

Postal address: Rue Canal de l'Ourthe 9/3

Town: Liège (Angleur)

NUTS code: BE332 Arr. Liège

Postal code: 4031

Country: Belgium

Contact person: Marcocci Sébastien

E-mail: sebastien.marcocci@spw.wallonie.be

Internet address(es):

Main address: <http://www.sofico.org>

Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405988>

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW ARNE — Direction de la prévention des pollutions — SPW

Agriculture, Ressources naturelles, Environnement

Postal address: Avenue Prince de Liège 15

Town: Namur (Jambes)

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium
Contact person: Dierick Laurence
E-mail: laurence.dierick@spw.wallonie.be
Telephone: +32 81336104
Fax: +32 81336122
Internet address(es):
Main address: <http://www.wallonie.be>
Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405988>

I.2. Information about joint procurement

The contract involves joint procurement

I.3. Communication

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=405988>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPW-MI12.4-SPW-MI-SOFICO-ARNE-20-3137-F02>

I.4. Type of the contracting authority

Regional or local authority

I.5. Main activity

Environment

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement

II.1.1. Title

Réalisation des cartographies stratégiques du bruit des infrastructures et agglomérations wallonnes reprises dans l'arrêté du gouvernement wallon du 16.7.2020 selon les Directives 2002/49/CE et 2007/2/CE (Inspire)

Reference number: SPW-MI12.4-SPW-MI-SOFICO-ARNE-20-3137-F02_0

II.1.2. Main CPV code

71300000 Engineering services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le présent marché est passé par procédure ouverte conformément à l'article 36 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics.

Le présent marché a pour objet des services relevant de la classification principale 71330000 (service d'ingénierie divers).

La Commission européenne désigne le bruit (son exposition et son niveau) dans l'environnement comme l'un des principaux enjeux environnementaux qui se pose en Europe. Ainsi, afin d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement notamment par la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement, la Commission européenne a adopté la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement.

Cette directive identifie comme principales sources de bruit, celui émis par les véhicules, les infrastructures routières et ferroviaires, les aéronefs ainsi que le bruit au sein des grandes agglomérations. Elle établit une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette approche se fonde sur l'utilisation de méthodes de cartographie stratégique du bruit, sur la communication d'informations au public relatives au bruit dans l'environnement et à ses effets, ainsi que sur l'adoption de plans d'action au niveau local.

Aux fins de protection de l'environnement, plusieurs obligations sont donc imposées aux Etats membres dont l'élaboration et, le cas échéant, l'approbation des cartes stratégiques de bruit et de plans d'actions afférents pour les agglomérations, les grands axes routiers et ferroviaires et les grands aéroports.

Spécifiquement, une obligation de rapportage quinquennale à la Commission européenne des cartes de bruit stratégiques sur ces différentes matières est imposée aux états membres. Une obligation similaire est imposée pour ce qui relève des plans d'actions afférents à ces cartes stratégiques de bruit.

En Région wallonne, la Directive 2002/49/CE a été intégralement transposée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13.5.2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Cet arrêté du Gouvernement wallon est complété d'un 2nd arrêté du Gouvernement wallon du 16.7.2020 délimitant les agglomérations et infrastructures devant faire l'objet de cartographies acoustiques pour le 30.6.2022.

Le présent marché consiste en la réalisation de nouvelles cartographies stratégiques du bruit des infrastructures wallonnes, reprises ci-après dans les clauses techniques, comme requis par la Directive européenne 2002/49/CE, et dont la liste est reprise dans l'arrêt du Gouvernement wallon du 16.7.2020 relatif aux agglomérations et infrastructures devant faire l'objet d'une cartographie stratégique du bruit.

En ce qui concerne les infrastructures routières, ces cartographies seront complétées par un traitement des données conduisant à une liste hiérarchisée par priorité des sites d'intervention en fonction des infrastructures concernées. Le détail de la méthodologie à suivre est repris dans les clauses techniques du présent cahier des charges.

Le détail des services est repris dans les clauses techniques et l'inventaire annexé au présent cahier des charges.

L'ensemble des données produites et utilisées dans le cadre du présent marché doit être conforme à la Directive 2007/2/CE Inspire ainsi que le «data model documentation» établi par l'Agence européenne de l'environnement pour le rapportage des données obtenues.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE3 Région wallonne

II.2.4. Description of the procurement

Le présent marché est passé par procédure ouverte conformément à l'article 36 de la loi du 17.6.2016 relative aux marchés publics

Le présent marché a pour objet des services relevant de la classification principale 71330000 (service d'ingénierie divers).

La Commission européenne désigne le bruit (son exposition et son niveau) dans l'environnement comme l'un des principaux enjeux environnementaux qui se pose en Europe.

Ainsi, afin d'assurer un niveau élevé de protection de l'environnement notamment par la prévention et la réduction du bruit dans l'environnement, la Commission européenne a adopté la Directive 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Cette directive identifie comme principales sources de bruit, celui émis par les véhicules, les infrastructures routières et ferroviaires, les aéronefs ainsi que le bruit au sein des grandes agglomérations. Elle établit une approche commune destinée à éviter, prévenir ou réduire en priorité les effets nuisibles de l'exposition au bruit dans l'environnement. Cette approche se fonde sur l'utilisation de méthodes de cartographie stratégique du bruit, sur la communication d'informations au public relatives au bruit dans l'environnement et à ses effets, ainsi que sur l'adoption de plans d'action au niveau local.

Aux fins de protection de l'environnement, plusieurs obligations sont donc imposées aux Etats membres dont l'élaboration et, le cas échéant, l'approbation des cartes stratégiques de bruit et de plans d'actions afférents pour les agglomérations, les grands axes routiers et ferroviaires et les grands aéroports.

Spécifiquement, une obligation de rapportage quinquennale à la Commission européenne des cartes de bruit stratégiques sur ces différentes matières est imposée aux états membres. Une obligation similaire est imposée pour ce qui relève des plans d'actions afférents à ces cartes stratégiques de bruit.

En Région wallonne, la Directive 2002/49/CE a été intégralement transposée par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13.5.2004 relatif à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement. Cet arrêté du Gouvernement wallon est complété d'un 2nd arrêté du Gouvernement wallon du 16.7.2020 délimitant les agglomérations et infrastructures devant faire l'objet de cartographies acoustiques pour le 30.6.2022.

Le présent marché consiste en la réalisation de nouvelles cartographies stratégiques du bruit des infrastructures wallonnes, reprises ci-après dans les clauses techniques, comme requis par la Directive européenne 2002/49/CE, et dont la liste est reprise dans l'arrêt du Gouvernement wallon du 16.7.2020 relatif aux agglomérations et infrastructures devant faire l'objet d'une cartographie stratégique du bruit.

En ce qui concerne les infrastructures routières, ces cartographies seront complétées par un traitement des données conduisant à une liste hiérarchisée par priorité des sites d'intervention en fonction des infrastructures concernées. Le détail de la méthodologie à suivre est repris dans les clauses techniques du présent cahier des charges.

Le détail des services est repris dans les clauses techniques et l'inventaire annexé au présent cahier des charges.

L'ensemble des données produites et utilisées dans le cadre du présent marché doit être conforme à la Directive 2007/2/CE Inspire ainsi que le «data model documentation» établi par l'Agence européenne de l'environnement pour le rapportage des données obtenues.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 24

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11.

Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.2. Conditions related to the contract

III.2.3. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: no

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 07/06/2021 Local time: 10:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 3 (from the date stated for receipt of tender)

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 07/06/2021 Local time: 12:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information**VI.4. Procedures for review****VI.4.1. Review body**

Official name: Conseil d'État

Postal address: Rue de la Science 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@conseildetat.be

Internet address: www.raadvst-consetat.be

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Postal address: Rue Lucien Namèche 54

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: courrier@le-mediateur.be

Internet address: www.le-mediateur.be

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Demande de suspension et/ou de mesures provisoires: requête introduite au Conseil d'État dans les quinze jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas. Cette demande peut être introduite par un acte distinct ou en même temps que le recours en annulation, par un seul et même acte appelé requête unique. Si l'extrême urgence est invoquée, la demande doit contenir des mentions spécifiques décrites sur le site internet du Conseil d'État. Requête en annulation: requête introduite au Conseil d'État dans les 60 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision.

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-O8.12.04 — Direction des études environnementales et paysagères

Postal address: Boulevard du Nord 8

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: environnement.paysage.infrastructures@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81773332

VI.5. Date of dispatch of this notice

27/04/2021